



COMMUNIQUE DE PRESSE

16 avril 2018

La pétition de l'AFER pour l'aménagement de la loi PACTE a déjà reçu 25 000 signatures

Vingt-cinq mille épargnants ont d'ores-et-déjà apporté leurs signatures aux propositions faites par l'Association française d'épargne et de retraite (AFER) pour aménager de manière constructive le projet de loi portant un Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).

L'AFER s'est récemment félicitée des orientations retenues par le Ministre de l'Economie et des Finances, **Bruno Le Maire**, pour son projet de PACTE (*communiqué de presse du 28 mars 2018*).

Co-construite entre le Gouvernement et la société civile, la loi PACTE a vocation à évoluer et l'AFER souhaite dans cet esprit **porter la voix des 15 millions de Français** détenteurs d'un contrat d'assurance-vie.

L'Association invite ainsi ses adhérents et l'ensemble des épargnants à soutenir **ses propositions pour aménager la loi PACTE** dans un sens toujours plus favorable et protecteur pour l'épargne et l'assurance-vie.

Ensembles, nous interpellons le Ministre de l'Economie et des Finances pour dire :

- **Oui pour garantir une finalité citoyenne et responsable à l'assurance vie.** Cette épargne de 1 650 milliards doit vraiment profiter à l'économie productive, aux emplois, aux jeunes, à la croissance ;
- **Oui pour soutenir l'Eurocroissance** qui conjugue garanties en capital et recherche de performance dans le temps mais aussi **stop à l'inflation de nouveaux produits**, le plus souvent complexes et obscurs ;
- **Oui pour offrir la liberté de sortir en capital** pour tous les épargnants, quel que soit le produit d'épargne retraite détenu ;
- **Oui à la stabilité des règles fiscales** : inscrivons la non-rétroactivité dans notre Constitution car l'épargne appartient aux épargnants ;
- **Oui pour inscrire un Article 1 du Code Général des Impôts** rappelant le principe selon lequel l'interprétation des textes fiscaux doit faire prévaloir l'intérêt légitime des contribuables, socle de la confiance.

L'AFER veillera à ce que ses propositions ne restent pas lettre morte. Le Président de l'AFER, **Gérard Bekerman**, rappellera ces messages essentiels pour les épargnants à **Bruno Le Maire lors de la 5ème édition des Assises de l'Epargne et de la Fiscalité**, le jeudi 3 mai 2018 à 11h00 au Théâtre Mogador à Paris.

A cette occasion, le Ministre présentera ses propositions de réforme de l'épargne. Par ailleurs, le Président de l'AFER débattrà avec **Jean-Noël Barrot**, Député des Yvelines, **Charles de Courson**, Député de la Marne, et **Laurent Saint-Martin**, Député du Val-de-Marne.

A propos de l'AFER

L'AFER - Association Française d'Épargne et de Retraite- est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 730 000 adhérents représentant une épargne de 55 milliards d'euros. Créée en 1976, l'AFER a révolutionné le marché de l'assurance-vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'AVIVA, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.

Pour accéder à la pétition, veuillez-vous rendre au lien suivant : <https://www.afer.asso.fr/lafer-propose-ministre-bruno-maire-damenager-loi-pacte>

Information presse :

Maxime Sagot – GPLUS Europe
maximesagot@gpluseurope.com
01 40 06 01 03 – 06 98 86 06 76